



Les conditions de travail des itinérant.e.s : plongée dans le quotidien d'archivistes presque comme les autres

Le rapport sur l'enquête sur les conditions de travail des archivistes itinérant.e.s, portée par le groupe de travail des itinérant.e.s de l'association des archivistes français (AAF) vient d'être publié¹. Fruit de longs mois de travail, cette dernière avait pour ambition de dresser un état des lieux des conditions de travail rencontrées dans l'exercice de leur métier par ces archivistes presque comme les autres. Se voulant exhaustive, elle a permis de donner la parole aux archivistes mais également aux décisionnaires (élus, directeurs et responsables de services). Près de 140 archivistes et 30 décisionnaires ont ainsi répondu à cette enquête qui a fait l'objet d'un webinaire de présentation le 10 avril dernier.

Le premier enseignement de cette enquête tient au fort développement du métier puisque près de la moitié des répondants font partie de services constitués d'au moins 5 agents, de nombreux recrutements ayant été effectués depuis 2020. Les itinérant.e.s exercent pour leur grande majorité dans le secteur public (plus de 90%) et près des trois-quarts d'entre travaillent en centres de gestion. Une bonne partie des répondants sont catégorie B (64%), 21% sont catégorie C et 21% sont attachés du patrimoine (catégorie A). Une certaine précarité semble caractériser la profession, puisque plus de la moitié des itinérant.e.s sont contractuel.le.s et n'ont pas vraiment de perspectives d'évolution dans leur poste. Cela ne les empêche pas d'être des agents impliqués et passionnés par leur métier.

Les conditions de travail restent souvent difficiles pour bon nombre d'itinérant.e.s. 75% des répondants ont été déjà confrontés à des conditions de travail non raisonnables, quand 12% ont déjà fait valoir leur droit de retrait. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ne prend pas obligatoirement en compte les spécificités de l'itinérance (18% des réponses). Quant aux trajets, préoccupation majeure quand on parle d'itinérance, 44% seulement des répondants les effectuent intégralement sur le temps de travail, 32% les faisant encore en dehors de leur temps de travail. De nombreuses améliorations semblent donc nécessaires du point de vue de ces professionnel.le.s. Néanmoins, malgré des conditions de travail parfois compliquées, les itinérant.e.s évaluent leur bien-être au travail entre 7 et 10, sur une échelle de 1 à 10 (76%). La qualité des relations humaines au sein du service et avec leur hiérarchie et l'intérêt du métier sont mis en avant dans les témoignages.

L'employeur tient un rôle fondamental dans l'amélioration de ces conditions de travail : fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI), prérequis avant interventions (locaux salubres, présence de sanitaires, matériel mis à disposition,

¹ https://www.archivistes.org/IMG/pdf/202404_rapport_enquete_itinerants_vf-2.pdf?11408/ad7fcdb9baceb5708bb372c6929629101bc6ae6aa41aac10c23c222ac6b7cc6c

etc.). Les réponses des décisionnaires ont montré qu'ils sont majoritairement au courant des missions des itinérant.e.s et font en sorte qu'ils aient des conditions de travail raisonnables. Toutefois, une moitié seulement jugent bonnes ces conditions de travail et identifient les spécificités de l'itinérance comme des facteurs de risques psycho-sociaux. D'ailleurs, un tiers seulement admettent que leur DUERP ne prend pas en compte les spécificités de l'itinérance.

Cette enquête a permis de mettre en lumière des éléments que les archivistes itinérants ont à cœur de voir améliorer, en lien étroit avec les décisionnaires : reconnaissance des risques psychosociaux propres à l'itinérance, manque de reconnaissance au quotidien, réduction du temps de trajet hors du temps de travail, rémunération proportionnelle au diplôme et au travail fourni.